

PERIGNY-SUR-YERRES

Notice de présentation des réseaux d'assainissement de la commune

Trois collectivités interviennent dans l'assainissement :

- Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve Saint Georges (17 communes : 12 sur l'Essonne et 5 sur le Val de Marne)
- Le Conseil Général du Val de Marne
- Le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement pour l'Agglomération Parisienne

1. LE TRAITEMENT

La commune de Périgny sur Yerres est située à l'intérieur de la zone de l'agglomération parisienne au sens de l'assainissement. Elle fait partie de la zone de collecte de l'usine Seine Amont du SIAAP, située à Valenton.

2. LA COLLECTE ET LE TRANSPORT

Le réseau est de type collectif séparatif avec :

- un réseau d'eaux usées de 11km sur lequel se raccordent les 783 abonnés à l'eau potable
- un réseau d'eaux pluviales 10.8km destiné à évacuer les eaux de ruissellement des voiries et les trop-plein des dispositifs de rétention des particuliers.

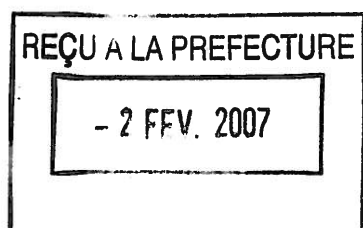
Les eaux pluviales se dirigent en majorité vers l'Yerres. Seules les eaux de ruissellement d'une très petite partie du nord du plateau rejoignent le Réveillon par le ru de Saint Leu.

Les eaux collectées à l'est et au sud de la commune sont envoyées vers le ru de l'Osier qui rejoint l'Yerres. Les eaux ruisselées sur le restant de la commune sont envoyées vers l'Yerres, notamment par l'intermédiaire du collecteur départemental (Val de Marne) dont l'exutoire est situé chemin rural des bas clos.

Il existe une chambre de décantation et de rétention des flottants sur le collecteur départemental au croisement de la rue Paul Doumer et de la rue Neuve.

Il existe également des dispositifs de rétention des eaux pluviales situés : Lotissement des Roses, Lotissement du Bel Air, Rue Alexandre Dumas, Allée de la Pommeraie, Résidence de la Champagne et Clos de la Roseraie. La construction d'un ouvrage de stockage rue du Bel Air est prévue pour 2007.

Un Schéma Directeur des eaux pluviales réalisé en 1995 sera remis à jour pour les 17 communes du SIARV en 2007. Ce document fixe les objectifs à atteindre en matière de dépollution et de résolution des inondations pluviales. L'objectif de qualité de l'Yerres est le niveau 1B.



Quelques réseaux eaux usées et eaux pluviales restent depuis la création du Département du Val de Marne propriété du **Conseil Général**. Les linéaires concernés sont :

- Eaux usées : 652ml
- Eaux pluviales : 634ml

Ces ouvrages sont situés sous les rues du centre ville : Servon, P. Doumer, Général Leclerc et sous les chemins de la Fontaine, du Moulin et du Bas des Clos.

La commune de Périgny sur Yerres a mis à la disposition du SIARV en 2000 ses réseaux. Le SIARV en assure l'entretien, avec une délégation par le biais d'un Contrat d'Affermage (Lyonnaise des Eaux) pour les réseaux d'eaux usées collectifs.

Les eaux usées collectées rejoignent l'ouvrage de transport rue Paul Doumer, dit « antenne de Périgny » qui, via le siphon du Vieux pont de Boussy, rejoint les ouvrages de transport du SIARV de la Vallée de l'Yerres jusqu'au poste de pompage P5 du SIAAP à Crosne. Ce poste relève les eaux vers la station de Valenton sous les territoires de Crosne, Villeneuve Saint Georges et Valenton.

Les réseaux d'eaux pluviales sont entretenus dans le cadre d'un contrat sur performance, assuré en 2006 par le même prestataire.

Le patrimoine géré par le SIARV :

- Collecte EU : 8 723ml
- Transport EU : 1 604ml
- EP : 10 139ml

Le réseau de collecte des eaux usées communales dessert la majorité des habitations. Seules 8 habitations ne sont pas raccordées au réseau collectif et demeureront en assainissement non collectif conformément au zonage d'assainissement.

3. LA RIVIERE

Le SIARV assure :

- la gestion hydraulique de l'Yerres. La commune a délégué l'entretien de l'Yerres et de ses affluents au SIARV. Concernant l'Yerres, le Syndicat régule le débit de la rivière à l'aide de vannes et de déversoirs. Il a récemment acquis les ouvrages du Moulin de Périgny dont il assure l'entretien. La limite des plus hautes eaux connues (PHEC) est définie dans le cadre de l'arrêté préfectoral de juin 1981. Un service d'information des riverains (SIRYAC) sur les risques d'inondation permet d'anticiper les montées d'eau. Deux propriétaires sont concernés : le Moulin de Périgny et le captage de la Lyonnaise des Eaux.
- le contrôle de la qualité du cours d'eau par 5 campagnes de mesures chaque année et une station de mesures en continue située à la confluence Yerres/Seine.
- l'entretien des berges publiques de l'Yerres, du ru de l'Osier depuis la confluence avec l'Yerres au niveau de la Cascade de Périgny jusqu'au plateau Briard.
- l'aménagement des accès à l'Yerres, depuis le chemin du bas des Clos jusqu'au captage d'Adduction d'Eau Potable de Périgny/Varenes, est le long de la partie aval du ru de l'Osier dans le cadre du projet de Liaison Verte approuvé en juillet 2003.